

Séance du 27 novembre 2019

[www.crisnee.be](http://www.crisnee.be)

Présents :

Avec voix délibérative : Goffin Philippe, Député-  
Bourgmestre, Président  
~~Materne Alain~~, El Mokhtari Yakhlef, ~~Tombeur Myriam~~,  
Echevins  
Brillon Jean-François, ~~Ory Vinciane~~, ~~Léonard Hervé~~,  
Vandershelden Catherine, Suchy Annelise, Squelin Benoit,  
Corbesier Joëlle, Collin Yves, Tong Emile, Conseillers  
Communaux.

Vaes Viviane, Directrice générale ff

### LE CONSEIL,

#### Organisation spatiale des cimetières communaux

Vu le CDLD notamment l'article L1122-30 ;

Vu de Décret cadre du 10 juillet 01 relatif à l'abandon des produits phytosanitaires pour  
l'entretien des espaces publics ;

Considérant la volonté du Collège de veiller à la propreté et à l'harmonie des cimetières de  
l'entité ;

Attendu qu'il y a lieu de distinguer les parcelles occupées (sans pierre tombale ou décoration  
florale) et inoccupées ;

Attendu qu'à cette fin, les parcelles précitées seront recouvertes de pierrailles de couleur  
différente ;

#### Sur présentation du Collège communal ;

Vu l'article 42 du règlement d'ordre intérieur - VOTES	Oui	Non	Abstentions
GOFFIN Philippe	X		
EL MOKHTARI Yakhlef	X		
<del>MATERNE Alain</del>			
BRILLON Jean-François	X		
<del>ORY Vinciane</del>			
<del>TOMBEUR Myriam</del>			
<del>LEONARD Hervé</del>			

VANDERSCHULDEN Catherine	X		
SUCHY Annelise	X		
SQUELIN Benoit	X		
CORBESIER Joëlle	X		
COLLIN Yves	X		
TONG Emile	X		

Article 1er : Les espaces des cimetières communaux seront recouverts de pierrailles de la manière suivante :

- Couleur grise pour les sentiers
- Couleur beige pour les parcelles inoccupées
- Couleur rouge pour les parcelles occupées sans pierre tombale ni décoration florale. La fourniture et la mise en place de ces pierres sera à charge de la commune.

Article 2 : Les aménagements seront réalisés par les ouvriers communaux

La Secrétaire,  
V. Vaes

Par le Conseil,

Le Président,  
Ph. Goffin

Pour extrait conforme,

La Directrice communale ff,

Le Député-Bourgmestre,

